



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 26 janvier 2024

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2024-02

Objet : Révision plan pluriannuel d'investissement 2024-2028

Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Vu le plan pluriannuel d'investissement (PPI), adopté lors de la délibération n°2023-18 du 22 mars 2023,

Considérant que le plan pluriannuel d'investissement (PPI), adopté lors de la délibération n°2023-18 du 22 mars 2023, doit être revu pour tenir compte des évolutions des différents projets de l'établissement dans la planification prévisionnelle de réalisation, à savoir :

- L'opération de réhabilitation du chemin des Vestiges, n°157 entre dans sa dernière année d'exécution, puisque le dernier volet de fouilles et de travaux aura lieu en 2024.
- L'opération n°174, relative au pôle de développement du site « carrières de l'Estel, Mas Gasq et villa Callet » va démarrer en 2024, par des frais d'étude à hauteur de 30 000€ HT pour une étude de requalification et de valorisation du secteur des carrières de l'Estel.
- « L'étude programmation réhabilitation des espaces culturels », opération n°175, devrait être clôturée en 2024, au regard de l'achèvement de cette mission.
- Le projet de réhabilitation des espaces culturels entre en phase études en 2024, avec des crédits de paiement 2024 de l'opération n°176 à hauteur de 360 000€ HT.
- Les travaux de remise en état des sanitaires du site, portés par les crédits de l'autorisation n°178, porteront en 2024, sur les sanitaires de l'espace Pitot en rive droite.
- S'agissant de l'opération transition énergétique, n°179, en 2024, les étapes sont les suivantes :
 - o Engagement du diagnostic énergétique,
 - o Puis engagement de prestations d'AMO pour la GTB, la réalisation des travaux préconisés par l'audit énergétique, les bornes électriques supplémentaires et le renouvellement de l'éclairage du parking (candélabres),
- Enfin une nouvelle autorisation de programme doit être créée, la n°181, dans ce nouveau PPI, elle a vocation à identifier les investissements pluriannuels liés à la modernisation des systèmes de sécurité du site.

Considérant que, en rappel, le PPI est en hors taxes.

Considérant que, le PPI, tel que présenté en annexe, reprend les inscriptions en autorisations de programme, de crédits de paiement par opérations.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/01/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve les autorisations de programmes du PPI en annexe;
- ✓ Approuve la création d'une nouvelle autorisation de programme n°181 pour un montant global de 150 000€,
- ✓ Approuve les autorisations de programme révisées ouvertes à concurrence de 13 786 670.17 €,

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Scorsone, M. Bouget, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Gibelin, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

Avaient donné une procuration écrite :

M. Vallespi donné pouvoir à M^{me} Dherbecourt, M. Favaron a donné pouvoir à M. Scorsone, Mme Fortunat-Deschamps a donné procuration à M. Malavieille.

Fait à Vers, le 26 janvier 2024

Le Président

M. Patrick Malavieille




PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr • N° SIREN 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE

le 26/01/2024

Application agréée E-legalite.com